



Circulaire 14 – Inscription au chômage partiel – informations importantes !

Gelterkinden, 30. März 2021

## Inscription au chômage partiel - informations importantes !

Cher membre  
Mesdames et Messieurs

Avec le fédéralisme en Suisse, les cantons ont des pratiques d'application différentes lorsqu'il s'agit de déclarer le chômage partiel.

Les informations ci-jointes du SECO montrent notamment que le délai d'annonce pour le chômage partiel est possible jusqu'au 30 avril 2021. Cela signifie que les cantons qui vous ont refusé ont eu tort de le faire. Restez persévérant et ne vous laissez pas décourager par les fonctionnaires. Les informations figurant dans l'annexe sont obligatoires pour tous les cantons.

Si vous avez des questions ou si vous êtes bloqué malgré tout, nous sommes toujours là pour vous.

Nous vous souhaitons de bonnes affaires de Pâques et surtout restez en bonne santé.

Meilleures salutations  
**chaussuresuisse**

Christine Müller  
Directrice du bureau administratif